

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Aganor : l'arrêté de la discorde

**LA** nouvelle disposition qui soumet désormais à l'évaluation de la conformité aux normes tous les produits importés et exportés dans notre pays, à l'exception des produits alimentaires, comporte de nombreux risques, font observer les opérateurs économiques de la branche import-export.

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

L'AGENCE gabonaise de normalisation (Aganor) a publié, le 16 juillet dernier, l'arrêté n°1080-20 fixant les conditions d'application de l'évaluation de la conformité aux normes des produits, ainsi que l'entrée en vigueur des contrôles. Contrairement à l'arrêté n°053 du 25 janvier 2016 qui visait uniquement les produits importés suivants : matériaux de construction ; appareils électriques et électroniques ; produits cosmétiques ; appareils médico-chirurgicaux et jouets, ce nouvel arrêté soumet désormais à l'évaluation de la conformité aux normes tous les produits importés et exportés dans notre pays à l'exception des produits alimentaires.

Une nouvelle disposition qui soulève de multiples interrogations sur la capacité technique de l'Aganor à certifier tous ces produits à travers le Programme gabonais d'évaluation de la conformité (Progec). Mais surtout sur l'utilité d'appliquer une telle disposition pour des produits qui font déjà l'objet de certification à l'international. Avec le risque que cela implique de provoquer une inflation non maîtrisée.

" Tout en reconnaissant, une fois de plus, le bien-fondé du Programme gabonais d'évaluation de la conformité, la CPG a émis des réserves sur l'application de l'arrêté du 16 juillet 2020, principalement sur l'extension des produits pour lesquels il sera désormais exigé un certificat de conformité aux normes à l'importation et à l'exportation. C'est pourquoi la CPG a engagé des discussions avec le gou-

vernement qui ont déjà abouti au report de la date de mise en œuvre des nouvelles dispositions au 1er Janvier prochain et à l'exemption des médicaments, des produits alimentaires et de toutes les exportations. Cette concertation va se poursuivre et la CPG a bon espoir de trouver, avec le gouvernement, un accord sur les produits devant faire l'objet d'une certification de conformité aux normes ", indique le président de la CPG, Alain Bâ Oumar.

**BILAN MITIGE.** Bien qu'elle clame avoir réussi à stopper 1 492 produits non conformes en 4 ans, il n'empêche que 6 ans après sa mise en œuvre, le Progec, dans cette première version, est loin d'avoir atteint tous ses objectifs.

En effet, quatre mandataires tous basés à l'étranger effectuent, pour le compte de l'Aganor, 100% des

contrôles, et délivrent aux importateurs gabonais des certificats de conformité. Ces certificats, initialement prévus pour être supportés par les fournisseurs à l'étranger, s'avèrent être systématiquement à la charge des opérateurs économiques importateurs qui s'acquittent de ces frais en précieuses devises à l'étranger. De plus, la délivrance du certificat de conformité avant embarquement rallonge le processus d'importation à minima de 15 à 30 jours.

" Les normes sont d'essence internationale et il est connu que les produits sont certifiés pour une durée déterminée. Dans ces circonstances, comment donc justifier l'obligation faite de payer des frais de certification systématiques pour chaque importation d'un même produit dont la certification est encore valable ? ", s'interroge un impor-



Photo: DRI L'Union

**Les coûts des produits à l'import-export risquent-ils d'aller crescendo ?**

tateur. Avant d'ajouter : " Aucun laboratoire national n'a été mis en place ; ce qui aurait pourtant permis de réduire considérablement les délais évoqués ci-dessus ainsi que les coûts, in fine, supportés par les opérateurs économiques et répercutés aux

consommateurs gabonais. Grâce à ce laboratoire, l'intervention des mandataires se concentrerait sur les biens importés non certifiés dans leurs pays d'origine, donnant ainsi une vraie valeur ajoutée pour le consommateur final "

## " L'Onec entend apporter un soutien gratuit aux grandes entreprises, PME/PMI et TPE "

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**- L'union : L'Ordre national des experts-comptables du Gabon (Onec Gabon) organise, du 4 au 6 novembre prochain, des journées de consultations gratuites auprès des opérateurs économiques. Dans quel but et à qui s'adressent-elles ?**

- **Anaclef Ngoua :** Je tiens d'abord, au nom de tous les membres de l'Onec, à vous remercier pour l'occasion que vous nous offrez de communiquer sur cet événement inédit. Au cours de ces trois jours de consultations gratuites, l'Onec entend apporter un soutien en termes de conseil aux dirigeants ou responsables des grandes entreprises, PME/PMI et TPE (très petites entreprises) sur différents aspects en relation avec la gestion de leurs entités, principalement en cette période de crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19.

Nous visons également la vulgarisation de la profession d'ex-

pert-comptable auprès d'un large public qui n'est pas toujours au fait des spécificités de notre métier, de notre organisation et des conditions à remplir pour l'exercice de cette profession.

**- Quels sont les différents thèmes qui vont être abordés lors de ces journées ?**

- Les thèmes abordés sont divers et variés : création d'entreprise, aide à la création, business plan, capital investissement, rentabilité, fixation des prix de vente, gestion des stocks, contrôle interne, régime fiscal et social des dirigeants, fiscalité, obligations des dirigeants, commissariat aux comptes, TVA, métier d'expert-comptable, cession/acquisition d'actifs, établissements des bulletins de salaires, transmission d'entreprise, prix de transfert, etc....la liste des thèmes est disponible sur notre site internet [www.onecgabon.org](http://www.onecgabon.org). Les inscriptions en ligne sont obligatoires afin de prendre part à ces journées.

**- En raison de la pandémie de Covid-19 et des mesures**

**barrières décidées par le gouvernement, comment vont se dérouler concrètement ces consultations gratuites ?**

- Sur le plan pratique, les consultations gratuites se dérouleront dans le strict respect des mesures barrières. Sont prévus : l'usage des thermoflashes, des gels hydroalcooliques, le respect strict de la distanciation sociale et le port obligatoire du masque.

En outre, dans les salles dédiées aux entretiens B to B, chaque expert-comptable recevra un opérateur économique, pour un entretien dont la durée ne devra pas excéder 30 minutes. Chaque jour, 20 experts-comptables conduiront ces entretiens sur une plage horaire qui ira de 9h30 à 17h30. Enfin, nous exigeons des inscriptions préalables. Tout participant à ces entretiens gratuits doit au préalable s'inscrire sur le site internet de l'Onec [www.onecgabon.org](http://www.onecgabon.org), attendre une confirmation de rendez-vous avec la date et l'heure. Ceci permettra d'éviter des attroupements de plus de 30 personnes. Une tente d'une capacité de 30 personnes sera ins-



Photo: DRI

**Anaclef Ngoua, le vice-président de l'Onec Gabon.**

tallée à l'extérieur des salles pour organiser l'ordre de passage des participants.

À la fin de cet événement, un rapport sera remis au ministère de l'Économie et de la Relance afin de lui rendre compte des sujets traités et des préoccupations des entreprises dont la résolution, grâce aux pistes de solutions préconisées par les membres de l'Onec, pourrait aider à la relance économique de notre pays.